

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU SMIRTOM
DU PLATEAU PICARD NORD

SEANCE DU 11 JUILLET 2023

L'An Deux Mil Vingt-trois, le onze juillet, l'assemblée générale légalement convoquée le 16 juin 2023, s'est réunie en session ordinaire à HEUZECOURT, sous la Présidence de François DURIEUX.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE :

DELEGUE(E)S PRESENTS	36 /62
<p>AUTHEUX : DESPLANQUE Régis (1 voix) AUTHIEULE : DOCHY Vincent (2 voix) BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis (1 voix) BAVELINCOURT : MACIOW Philippe (1 voix) BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel (1 voix) BEAUQUESNE : DURIEUX François (6 voix) BEAUVAIL : THUILLIER Bernard (9 voix) BEHENCOURT : PLAISANT Philippe (2 voix) BERNATRE : DURAND Daniel (1 voix) BOUQUEMAISON : CARON Daniel (3 voix) BREVILLERS : BOUGENIERE Jean-Christophe (1 voix) CONTEVILLE : LABOULAIS Pascal (1 voix) DOMESMONT : BAZIN Joël (1 voix) DOULLENS : PIOT Pascal (26 voix) FIENVILLERS : MICHEL Alain (3 voix) FLESSELLES : LOUETTE Jocelyn (9 voix) FRECHENCOURT : GLADYSZ Jacky (2 voix) FROHENSUR-AUTHIE : DEVILLERS Jean-Pierre (1 voix) GEZAINCOURT : BOTTE Martine (2 voix) HEMHARDINVAL : ROUSSEL Éric (2 voix) HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul (1 voix) LE MEILLARD : DUBREUIL Thierry (1 voix) LONGUEVILLETTE : LANNOY Samuel (1 voix) LUCHEUX : DUHAUTOY Michel (3 voix) MAIZICOURT : ROUSSEL Ernest (1 voix) MEZEROLLES : DELANNOY Guy (1 voix) MONTIGNY LES JONGLEURS : DELACHAMBRE David (1 voix) MONTONVILLERS : CRAMPON Laurent (1 voix) NAOURS : ROUSSEAU Clémence (5 voix) NEUVILLETTE : PECOURT Florent (1 voix) OCCOCHES : DUFOSSE Dominique (1 voix) RAINNEVILLE : MASSET Jacques (4 voix) SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier (1 voix) TERRAMESNIL : BOUVET Thierry (2 voix) VILLERS-BOCAGE : L'HERMITE Joël (6 voix) WARGNIES : DIMOFF Claude (1 voix)</p>	
ABSENTS/EXCUSE(E)S - POUVOIRS AUX TITULAIRES	1/62
<p>HUMBERCOURT : PENET-CARON Catherine donne pouvoir à DURIEUX François (2 voix)</p>	
ABSENTS/EXCUSE(E)S	25/62
<p>BEALCOURT : SEPTIER Didier (1 voix) BEAUCOURT SUR L'HALLUE : MARCHAND Annie (2 voix) BERNAVILLE : PATTE Didier (5 voix) BERNEUIL : PETIT Ludovic (2 voix) BOISBERGUES : VASSEUR Gianni (1 voix) BONNEVILLE : MAT Nadia (2 voix) CANDAS : GREF Evelyne (5 voix) COISY : BERNARD Philippe (2 voix) CONTAY : KMIEC Franck (2 voix) DOMLEGER-LONGVILLERS : DOUAY Yves (2 voix) FIEFFES-MONTRELET : ROUSSEL Frédéric (2 voix) GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis (3 voix) GORGES : DELATTRE Guy (1 voix) HIERMONT : CANTRELLE Etienne (1 voix) LA VICOIGNE : ROUGEGREZ Fortuné (1 voix) MIRVAUX : LAVOINE Cyril (1 voix) MOLLIENS AU BOIS : AVISSE Frédéric (2 voix) MONTIGNY SUR L'HALLUE : MUNIER Dominique (1 voix) OUTREBOIS : MARECHAL Emmanuel (2 voix) PIERREGOT : VANCRAEYNEST Arnaud (2 voix) REMAISNIL : NIQUET Catherine (1 voix) RUBEMPRE : VILBERT Alain (3 voix) SAINT-GRATIEN : DURAND Jean-Paul (2 voix) TALMAS : BLOCKLET Patrick (5 voix) VADENCOURT : MODESTE Yves (1 voix)</p>	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS :

DELEGUES PRESENTS :	6 /10
CC CAMPAGNES DE L'ARTOIS : BRICOURT Damien (1 voix) FAMECHON : HENQUENET Sébastien (1 voix) HALLOY LES PAS : CAUVET Jean-Louis (1 voix) MONDICOURT : GOMES Stéphane (3 voix) ORVILLE : DESBUREAUX Alain (2 voix) POMMERA : PLAQUET Frédéric (2 voix)	
ABSENTS EXCUSES - POUVOIRS AUX TITULAIRES :	1 /10
PAS-EN-ARTOIS : DOUCHET Arnaud donne pour à GOMES Stéphane (4 voix)	
ABSENTS/EXCUSE(E)S :	3 /10
AMPLIER : TASSENCOURT Hubert (2 voix) SARTON : DECRY Alexandre (1 voix) THIEVRES : DUFRESNE Chantal (1 voix)	

COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME :

DELEGUES PRESENTS :	8 /13
CANAPLES : POISSON Marcel (3 voix) DOMART-EN-PONTHIEU : MARECHAL Nicolas (5 voix) FRANSU : MAUGER Philippe (1 voix) HALLOY-LES-PERNOIS : CARPENTIER Philippe (2 voix) RIBEAUCOURT : BELLAREDJ Philippe (2 voix) SAINT-LEGER-LES-DOMART : PARMENTIER Vincent (8 voix) SAINT-OUEN : CARLE Jean-Pierre (8 voix) VAUCHELLES-LES-DOMART : BOULARD Joël (1 voix)	
ABSENTS/EXCUS(E)S - POUVOIRS AUX TITULAIRES	1 /13
LANCHES-SAINT-HILAIRE : WALIGORA Jean-Luc donne pouvoir à BELLAREDJ Philippe (1 voix)	
ABSENTS/EXCUSE(E)S	4/13
FRANQUEVILLE : COLOMBEL Stéphane (1 voix) HAVERNAS : MADANI-BUTIN Jean-Luc (2 voix) PERNOIS : OLIVIER Éric (3 voix) SURCAMPS : BOULLET Dominique (1 voix)	

Monsieur le Président remercie le Maire de la Commune d'Heuzecourt ainsi que sa Conseillère, employée au SMIRTOM en tant que Responsable d'Exploitation, pour leur accueil.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur LHERMITTE Joël a été élu Secrétaire de Séance.

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 3 AVRIL 2023

Il n'y a pas d'observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – REDEVANCE SPECIALE DES PROFESSIONNELS, DES ETABLISSEMENTS PRIVES ET PUBLICS – APPROBATION DU REGLEMENT

La convention est signée de façon tripartite entre le producteur de déchet, la CCTNP et le SMIRTOM du PPN.

La Redevance Spéciale a été mise en place en 2008, revue en 2014 avec la fusion des SMIRROM et SMITOM, puis en 2017.

Les nouvelles modalités financières ont été votées et approuvées en Assemblée Communautaire de la CCTNP le 29 juin 2023.

Les principaux changements sont :

- *Le montant au litre passe de 0.0175 € à 0.020 €.*
- *Le taux de remplissage disparaît*
- *Les bâtiments exonérés de la TEOM ne bénéficient plus des premiers 500 litres gratuits*
- *Les bâtiments assujettis à la TEOM bénéficient d'une exonération des premiers 360 litres*

Le Président explique les motifs de la disparition du taux de remplissage par le fait que le SMIRTOM incite les producteurs de déchets à sortir leur bac plein. La volonté est que le tri soit fait le plus possible et le mieux.

Les Délégués font remarquer que la redevance spéciale est toujours en augmentation.

Le Syndicat doit faire face à la hausse de la TGAP et du carburant.

Les Présidents des Syndicats de collecte et traitement des OM ne votent pas les lois, Il faut que les députés fassent modifier ces lois, il y a les gros producteurs avec la REP (Responsabilité élargie du producteur) ...

En 2023, le montant de la redevance dépend du litrage des bacs installés.

En 2024, la redevance spéciale dépendra du prix du bac et du nombre de fois qu'il sera vidé.

Pour les Elus, les salles des fêtes sont un gros problème car il est difficile de gérer correctement le tri.

François DURIEUX : La Mairie de Beauquesne demande une caution de 50 € et si le tri est correctement fait la Commune redonne la caution. Nous mettons en place la distribution de sacs transparents pour mettre les bouteilles plastiques et les cannettes en alu.

Claude DIMOFF : On ne peut pas rester avec des ordures ménagères plus d'un mois, il faut mettre des bacs plus petits.

François DURIEUX : S'il n'y a pas de pression financière on n'y arrivera pas. Félicitation pour le Festival de Montonvillers où le tri a été très bien fait.

Dominique DUFOSSE : Si les gens ne trient déjà pas chez eux, il est difficile de les convaincre de le faire dans les Salles des Fêtes.

Pascal PIOT : Il faut être optimiste des efforts ont été faits, il y a du mieux.

Vincent DOCHY : Il faut se préoccuper également des poubelles des cimetières, les gens retirent les fleurs des pots, qu'est-ce que l'on en fait ? Poubelle OM et donc on paye ?

Certaines Communes ont mis en place le tri dans leur cimetière, avec des affiches fournies par le SMIRTOM. Mais attention cela demande une vigilance des employés communaux.

Bernard THUILLER : 1200 litres, est ce que c'est le volume mis à disposition ou les bacs levés ?

François DURIEUX : l'année prochaine, en 2024, cela sera au nombre de fois que l'on aura collecté la poubelle. On est déjà en retard sur la facturation, car les conventions ne sont pas retournées signées en temps utile ou restent sans réponse. Le mise en place est un énorme travail.

Je rappelle que le règlement de la Redevance Spéciale a été voté par la CCTNP et une grande majorité d'entre vous été présente.

Vincent DOCHY : Pouvons-nous avoir des poubelles jaunes de tri en plus ?

François DURIEUX : Oui pas de soucis pour les communes.

Laurent CRAMPON : Le règlement de la redevance spéciale spécifie que les Communes ne sont pas exonérées des 360 premiers litres et nous aurions dû avoir une année blanche. Je rappelle que la redevance spéciale n'a pas été votée à l'unanimité lors de l'assemblée communautaire.

François DURIEUX : Aucune Commune ne paye de TEOM et le montant de la redevance demandée les années antérieures était très bas. L'exonération des 360 premiers litres sont pour ceux qui payent de la TEOM. Certaines entreprises ne payent pas de TEOM, il n'y aura pas d'exonération pour celles-ci dès les premiers litres.

Un exemple : une grosse entreprise de VILLERS BOCAGE est exonérée de TEOM (chose que nous ne savions pas). Nous allons là-bas vider leurs bacs 2 fois par semaine et en début d'année l'entreprise a demandé des devis à d'autres prestataires mais elle est rapidement revenue vers nous car nous sommes moins chers (23 000 € contre 70 000 €).

Jacques MASSET : Rainneville paye une taxe sur un bâtiment en location, c'est redemandé au locataire.

Martine BOTTE : Les poubelles des Communes sont finalement pour les habitants, nous ne sommes pas des entreprises.

François DURIEUX : On peut tout faire, la Commune de GEZAINCOURT demandera à la CCTNP d'augmenter le taux de la TEOM pour les ménages.

Vous devriez remercier le SMIRTOM car vous n'avez pas beaucoup payé pendant des années.

Jacques MASSET : C'est à toi de te le reprocher de ne pas avoir augmenté avant.

Jean-Louis CAUVET : On ne revient pas sur un cadeau qui a été fait.

Les tarifs pour 2023 :

Redevance spéciale								
			Prix facturé en 2022		Proposition prix 2023		Particuliers	
Capacité du bac (en L)	Prix du litre 2022	Prix 2022 sans majoration	Public 2022	Privé 2022	Prix du litre 2023	Proposition de prix	Particulier 2023	Prix du litre 2023
140	0,0175 €	2,45 €	1,72 €	1,96 €	0,020 €	2,80 €	3,00 €	0,0214 €
240	0,0175 €	4,20 €	2,94 €	3,36 €	0,020 €	4,80 €	4,00 €	0,0167 €
360	0,0175 €	6,30 €	4,41 €	5,04 €	0,020 €	7,20 €	5,00 €	0,0139 €
660	0,0175 €	11,55 €	8,09 €	9,24 €	0,020 €	13,20 €		- €
1100	0,0175 €	19,25 €	13,48 €	15,40 €	0,020 €	22,00 €		

Il n'y a plus de remarques, Monsieur le Président met au vote le règlement de la Redevance Spéciale.

VOTE :

- Abstention : Montonvillers (1), Gézaincourt (2) = 3 voix
- Contre : Fransu (1), Wargnies (1), Ribeaucourt (2), Halloy les pernois (2), Lanches-Saint-Hilaire (1), Domart-en-Ponthieu (5) = 12 voix
- Pour : 138 voix

Claude DIMOFF : L'augmentation de la Redevance Spéciale pour la Commune de WARGNIE aura des conséquences sur l'enveloppe financière destinée aux cadeaux de Noël des enfants du Village.

François DURIEUX : Il y a parfois des choix à faire et il ne faut pas oublier que les ressources du syndicat diminuent et que nous avons terminé l'année 2022 avec un déficit de fonctionnement.

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a été dans l'obligation d'abonder le budget de son Syndicat de Collecte et traitement des ordures ménagères voisin.

Damien BRICOUT : La redevance spéciale n'est pas mise en place sur le territoire du Pas-de-Calais et les entreprises ne payent pas pour l'instant, c'est gratuit, non pédagogique, j'y serais favorable mais je comprends le débat.

François DURIEUX : La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois verse au SMIRTOM la contribution pour ses professionnels et ses administrations en prenant comme calcul des équivalents habitants.

2 – PRESENTATION DES TONNAGES

Présentation des tonnages par Monsieur Philippe PLAISANT Vice-Président en charge des finances.

Depuis la mise en place de la tarification incitative, nous observons la diminution constante des tonnages ordures ménagères, ce qui est une bonne nouvelle.

Les encombrants de déchetterie : les tonnages baissent également, meilleur tri, les gardiens restent vigilants et les résultats sont bons.

Eco maison : Les bennes éco-maison mises en place dans les déchetteries évitent les tonnages en encombrants. Il s'agit des meubles, des jouets, de l'outillage qui sont valorisés.

Cette baisse des tonnages des ordures ménagères et des encombrants nous permet de limiter les conséquences de l'augmentation de la TGAP.

Clémence ROUSSEAU : Il est étonnant que le tri soit stable, le tri devrait augmenter.

François DURIEUX : le tonnage n'est pas trop parlant car les matériaux du tri sélectif sont légers donc les tonnages n'augmentent pas de manière flagrante comme les OM.

Clémence BLONDEL : Nous observons une meilleure qualité de tri.

François DURIEUX : Nous devons être vigilant sur l'augmentation du tonnage des déchets verts et trouver d'autres solutions que de transporter ceux-ci vers les déchetteries.

Guy DELANNOY : Nous constatons que plus on paye plus on nous embête et plus on nous demande de faire des efforts.

François DURIEUX : On n'embête pas les gens on leur demande de transmettre mieux aux générations futures.

Dominique DUFOSSE : tu ne l'entends pas dire dans ta commune ?

François DURIEUX : il faut expliquer qu'il faut préserver l'environnement, la transmission d'un bien. Tout cela passe par l'éducation.

Soyons des acteurs responsables et soucieux des enjeux environnementaux.

Florent PECOURT : elle finance quoi la TGAP ?

François DURIEUX : bonne question, il faut la poser aux députés. Elle sert par exemple à mettre en place la tarification incitative, etc.

Nous irons faire une visite du centre d'enfouissement technique de Boves, vous allez voir comment ça se passe, c'est vraiment à voir, quand on revient on ne se pose plus de questions sur le tri, on dit qu'il faut le faire.

Un article d'hier dans la presse, informait que Trinoval allait mettre en place la redevance incitative et l'article sur Amiens métropole qu'il augmentait de 31% la taxe OM, c'est énorme. Il y a des raisons : Il n'y a pas de tarification, les déchetteries sont toujours ouvertes. Les bases d'Amiens par rapport à Heuzecourt ou Epécamps ne sont pas les mêmes. Les maisons pas très grandes payent chers.

Joël Lhermitte : on peut réfléchir sur notre façon de consommer, qui refuse le papier autour de la baguette, chez le pharmacien qui refuse le sac, qui achète en vrac ?

François DURIEUX : L'avenir c'est le vrac.

Guy DELANNOY : On ne va tout de même pas aller dans les grandes surfaces avec notre saladier pour vider les yaourts en vrac dedans.

3 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DU VERRE

Le verre est le seul produit que nous avons confié à une entreprise. C'est la société MINERIS anciennement Pâté qui travaille avec nous.

Pour le renouvellement de son marché de collecte et transfert du verre, le SMIRTOM n'a reçu qu'une réponse. C'est la société MINERIS qui a répondu.

Monsieur le Président rappelle au Comité qu'avec la Société MINERIS nous bénéficions d'une aide au transport, car Il n'y a pas de rupture de charge entre la collecte sur notre territoire et le verrier.

Cela n'est pas négligeable pour nous car le coût à la tonne revient à 21 €.

Le verre nous coute 21€ la tonne mais quand nous l'avons dans les OM, 7kg/hab./an, 142€ de traitement plus la collecte environ 100€ cela coûte 242 €.

Il faudrait augmenter fortement l'apport de verre dans nos colonnes en point d'apport volontaire et enlever le tonnage du verre encore présent dans le bac d'OM ou de tri.

LIVRAISON DIRECTE AU CENTRE DE TRAITEMENT			
SOLUTION MINERIS LIVRAISON DIRECTE AU CENTRE DE TRAITEMENT	Quantité en tonnes	Prix unitaire	Montant HT
Collecte sur l'ensemble des communes du VERRE MENAGER en APPORT VOLONTAIRE et transport DIRECT vers le CENTRE de TRAITEMENT agréé par le verrier repreneur. REIMS	2 000,00	64,80 €	129 600,00 €
Soutien à la tonne triée par ECO EMBALLAGE *1	2 000,00	- 7,00 €	-14 000,00
Valeur de reprise par OI MANUFACTURING versée à la collectivité *2	2 000,00	- 23,80 €	-47 600,00
Aide au transport par OI MANUFACTURING *3	2 000,00	- 13,00 €	-26 000,00
MONTANT ANNUEL DE LA SOLUTION LIVRAISON DIRECTE PROPOSEE PAR MINERIS			42 000,00 €
COUT/TONNE DE LA SOLUTION LIVRAISON DIRECTE AU CENTRE DE TRAITEMENT.			21,00 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'attribuer le marché à la Société MINERIS pour 3 ans fermes renouvelable 2 fois 1 année.

Le Comité Syndical vote à l'unanimité l'attribution du marché à la Société MINERIS.

4 – PRESENTATION DU SITE INTERNET DESTINE A L'ENREGISTREMENT DES PLAQUES D'IMMATRICULATIONS POUR LE CONTROLE D'ACCES EN DECHETTERIE DES USAGERS

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le site n'est pas encore finalisé et qu'il y a encore quelques adaptations à faire. Le but est d'être opérationnel au 1^{er} janvier 2024.

Pascal PIOT : Un bulletin spécial déchetterie sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres informant les usagers de la marche à suivre pour s'inscrire sur internet.

Vous pourrez également découvrir dans le document une page spéciale réservée aux déchets verts.

Monsieur le Président compte sur les Mairies pour aider les administrés en difficultés pour s'inscrire avec internet afin que tout le monde puisse être inscrit.

Frédéric PLAQUET : Comment font les Mairies qui n'ont pas de véhicule ?

François DURIEUX : Les Maires y vont généralement avec leur véhicule personnel.

Guy DELANNOY : Il est difficile de gérer les dépôts sauvages. La Gendarmerie nous a demandé que l'on fouille les sacs pour y trouver une adresse

Damien BRICOUT : Monsieur le Président, qu'en est-il de la demande de la Commune de Couturelle de l'accès en déchetterie de Pas-en-Artois pour ses administrés. Il faudrait trouver une transition douce et permettre à terme la signature d'une convention.

François DURIEUX : Il y a toujours possibilité d'un accord et nous y travaillons afin que Couturelle puisse venir à Pas-en-Artois.

Demande des Délégués : Qu'en est-il du transfert de la déchetterie de FLESSELLES à VILLERS-BOCAGE.

François DURIEUX : Cette question concerne le point suivant à l'ordre du jour.

5 – DEPLACEMENT DE LA DECHETTERIE DE FLESSELLE SUR UN AUTRE SITE

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la CCTNP a délibéré pour vendre au syndicat un terrain (le 1 et le 2 sur les plans), prix dégressif selon la superficie. L'idée est de transférer la déchetterie de Flesselles à Villers Bocage pour deux choses. Au départ, elle était très bien et le terrain a été mis à disposition par la commune de Flesselles. Il devait y avoir à l'époque une sortie de l'autre côté mais il fallait traverser la voie ferrée et le projet n'a pas abouti. Elle est maintenant trop petite et mal agencée pour accueillir tous les usagers. Certains jours il y a la queue jusque sur la route principale.

Elle serait déplacée sur la ZAC de La Montignette, la voie est déjà faite, les gens peuvent facilement venir, la sortie ne se trouve pas directement sur la nationale.

Il faut savoir que la construction d'une déchetterie, c'est 1 million d'euros.

On peut également réfléchir à l'installation d'une recyclerie, c'est à voir.

Dominique DUFOSSE : il faut aller voir des collectivités qui ont mis en place des recycleries.

François DURIEUX : Oui mais à quel cout ? Il faut être vigilant et pourquoi pas intégrer des associations, les restos du cœur, la croix rouge, ...

Le projet de délibération du SMIRTOM présenté au Comité indique que les frais de notaire et les taxes sont à la charge du vendeur.

Monsieur Jacques MASSET s'y oppose car les frais sont toujours à la charge de l'acquéreur et non du vendeur.

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- D'acquérir un terrain appartenant à la CCTNP sis ZAC de la Montignette à Villers-Bocage, d'une superficie totale de 8000 m² pour y installer une déchetterie.
- D'acquérir ce bien pour un montant de 137 992 € HT.
- Que les frais de notaire et taxes sont à la charge du SMIRTOM (acquéreur)

Après s'être fait présentés les plans du terrain, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'acquérir le terrain pour un montant de 137 992 € HT, que les frais de notaire et les taxes seront à la charge du SMIRTOM.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Pascal PIOT, Vice-Président en charge de la Communication présente « le spécial déchetterie » en 4 pages :

1ère page : Mode d'emploi de la procédure pour l'enregistrement des plaques d'immatriculation pour l'accès en déchetterie

2ème page : Sur les questions réponses

3ème page : déchetterie mode d'emploi : Comment préparer et trier ses déchets avant de se rendre en déchetterie.

4ème page : Consacrée à la prévention des déchets verts. L'idée n'est pas de dire que les déchets verts sont interdits en déchetterie, mais qu'il existe également d'autres solutions : le paillage, acheter des plantes qui poussent lentement, mulching, etc.

Faire comprendre aux gens comment faire pour diminuer leur production de déchets verts eux-mêmes.

Dominique DUFOSSE : Les gens lisent mais ne comprennent pas toujours les enjeux. Il faudrait aller dans plusieurs communes pour le faire lire avant.

La communication est un art difficile, il faut essayer de vendre l'idée mais il n'y a pas beaucoup d'acheteur.

Ce bulletin spécial déchetterie sera présenté à la prochaine réunion du Bureau afin d'être validé.

Pascal PIOT fait remarquer que depuis le dernier bulletin, les gens tri mieux car leur bac n'est pas forcément collecté s'il y a des erreurs dedans.

François DURIEUX : Les déchets verts vont chez Agrival à 40€/tonne.

La méthanisation on ne peut y mettre que des déchets de pelouse, les branches sont refusées.

S'il y a du mélange ça ne fonctionne pas, il faut que les déchets verts soient triés.

Les méthaniseurs sont bien avec du produit pur et propre.

Autres sujets très importants, ça va être les bio déchets, en 2024 on va devoir trouver des solutions pour que les gens retirent de leur poubelles les épluchures de légumes, les restes de repas. Les méthaniseurs pourraient être une solution avec un pré tri afin de retirer les déchets qui ne doivent pas s'y trouver.

On a rencontré avec Jacques Masset une entreprise qui nous a tout expliqué.

Il y a également le compostage individuel et partagé en pied d'immeuble (nous devons rencontrer les Recyclettes)

Dernier point, une information que l'on souhaite vous donner, on a acheté un nouveau camion Mercedes Ampliroll. Nous avons maintenant 4 camions, 2 avec grue et 2 pour les déchetteries.

On a embauché un chauffeur qui tourne tous les samedis pour retirer les bennes.

Coût de l'ampliroll : 89000€ HT avec 200000 kms.

Martine BOTTE : je souhaiterais parler des ECOCUPS, c'est très bien, personnalisable, écologique, participation du SMIRTOM à hauteur de 50 %. Et je tenais à remercier Emilie pour sa disponibilité et la rapidité pour obtenir la commande.

Monsieur le Président rappelle que pour les Communes de PROUVILLE et BERTEAUCOURT, il faut que vos Communautés de Communes votent vos délégués qui siègeront au SMIRTOM.

L'inauguration de la déchetterie de Doullens aura lieu, le syndicat mettra l'eau potable à disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19 h 55.

SEANCE DU 11 JUILLET 2023

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte <i>N° Délib/AR ou DC + Date</i>
<i>APPROBATION DU REGLEMENT DE LA REDEVANCE SPECIALE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES</i>	<i>20230711/01</i>
<i>ATTRIBUTION DU MARCHE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DU VERRE</i>	<i>20230711/02</i>
<i>ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A LA CCTNP – ZAC DE LA MONTIGNETTE A VILLERS-BOCAGE</i>	<i>20230711/03</i>

Le Président,

La Secrétaire de Séance,

Les Membres du Comité Syndical,